



COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

C 18/2004

Vevey, le 15 avril 2004

Réponse à l'interpellation de MM. Sven Tobler et Alain Gonthier "Du sens des mots ... à celui des circulations".

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Cette interpellation a trait au concept d'accessibilité et de stationnement étudié dans le cadre du projet de parking sous la Grande Place. Cinq questions sont posées à la Municipalité.

Question 1

La municipalité pense-t-elle que la façon dont la commission d'aménagement du territoire fut "consultée" constitue un exemple de démocratie participative, susceptible de nourrir valablement le débat ?

Réponse

Le Conseil communal a accordé un crédit de Fr. 880'000.— pour financer les études de réalisation d'un parking souterrain à la Grande Place (No 2/2001). L'objectif de la Municipalité est de maintenir un stationnement suffisant afin de desservir les services, les commerces, les activités socio-culturelles et les habitants de la Vieille Ville. Cette volonté passe par la définition d'une politique de stationnement et d'accessibilité au centre de Vevey.

En conformité avec la décision du Conseil communal, un mandat a été donné à un bureau d'ingénieurs conseils en circulation afin d'analyser et de proposer une solution en matière de stationnement et d'accessibilité.

Au terme de cette étude, la commission d'aménagement du territoire a été consultée d'une part pour prendre connaissance des résultats et d'autre part donner son avis quant aux solutions proposées.

La question que pose le préavis n'est plus de savoir si l'on souhaite réaliser un parking souterrain à la Grande Place, mais de proposer un projet pour y parvenir.

L'élaboration du projet est pris en charge par une équipe pluridisciplinaire; l'avancement des études est soumis à approbation de la Municipalité. La procédure publique liée à un tel objet, en particulier l'étude d'impact, permettra à chacun de prendre position en toute connaissance de cause.

Question 2

Maintenant que les grandes lignes du projet ont été dévoilées, les conseillers communaux souhaitant se faire une opinion par eux-mêmes auront-ils accès à l'entier de l'étude réalisée par le bureau Transitec ?

Réponse

Les conseillers communaux peuvent avoir accès aux dossiers auprès de la direction de l'Équipement Service Technique.

Question 3

La Municipalité a-t-elle une meilleure explication que la nôtre à ses changements radicaux d'option ?

Réponse

La Municipalité relève que les constatations des dernières études du bureau d'ingénieur l'ont conduite à modifier le plan des circulations. L'élément essentiel est la diminution du trafic de transit à Vevey, et sa quasi élimination de la partie Grande Place / Vieille Ville. Cet élément important nous permet de considérer la Grande Place comme un point de chute et non pas comme un lieu de passage. L'entier de notre nouvelle conception est construit sur cette constatation de base.

En ce qui concerne le Quai Perdonnet et la rue du Simplon, l'idée est d'offrir une ceinture à la Vieille Ville. Les charges de trafic supplémentaire sur l'axe Gare-Clos-Chenevières ont été évaluées à + 8,8%. Dans le même temps l'axe Simplon-Italie vivra une diminution du trafic de plus de 50%, avec piétonisation du haut de la rue de Lausanne.

Question 4

La Municipalité considère-t-elle vraiment ce plan comme définitif, malgré ses faiblesses et le manque de consultation ?

Réponse

Le plan n'a aucune faiblesse objective. Il n'a qu'un "défaut" selon analyse des interpellateurs c'est d'avoir maintenu la circulation et le parage en dessous de la rue du Simplon. En effet, MM. Tobler et Gonthier auraient voulu que le parking d'échange soit situé derrière la gare ou à Plan Dessus et que l'accès des véhicules à la Grande Place soit supprimé. Cette option n'a pas été retenue par le Conseil communal lequel a accepté le préavis No 2/2001 relatif aux frais d'études du parking souterrain de la Grande Place.

Question 5

En particulier, au cas où le conseil – ou une autre instance – refuserait le projet de parking souterrain, la Municipalité va-t-elle tout de même faire appliquer le nouveau plan des circulations, comme l'affirme *La Presse* ?

Réponse

Oui, en améliorant la fluidité, on limite les nuisances.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 15 avril 2004.

Au nom de la Municipalité
le Syndic  le Secrétaire 
Dominique Rigot  P.-A. Perrenoud